



Garde de mon petit fils

Par nini57220

bonjour,

Le compagnon de ma fille est décédé poignardé par une amie dans leur appartement le 16 avril dernier. Après 36h de garde à vue, ma fille est ressortie et est revenue vivre à la maison avec leur bébé de 7 mois. Cependant, elle a une épée de Damoclès au dessus de la tête et suivant ce qu'il ressortira au fur et à mesure de l'instruction, elle pourrait se retrouver en détention provisoire. Pour le moment, les enquêteurs m'ont juste dit que le compagnon de ma fille fréquentait un squat très régulièrement. Il était connu pour stupéfians et cambriolages. Pour le moment, mon petit fils voit sa famille paternelle les week ends, la cousine de son papa vient le chercher et l'emmène voir sa grand mère.

Dans l'hypothèse où ma fille part en détention provisoire, que puis je faire pour pouvoir avoir un droit de garde, afin qu'il puisse continuer à vivre avec nous? J'ai peur que si cela arrive et qu'il parte en week end avec sa cousine, sa grand mère décide de ne plus nous le ramener. Ce que je ne souhaite pas, car entre la fumée de cigarette, fenêtres fermées, l'humidité et la saleté, c'est loin d'être sain pour un bébé. Sans compter qu'elle n'est plus toute jeune et est fatiguée, et un dos en vrac.

Et vu l'immaturation de ma fille, j'ai aussi très peur qu'un jour elle décide de partir avec son fils avec le premier délinquant du coin. Puis je faire aussi quelque chose pour empêcher cela?

Merci